

REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES ADHERENTS

Remicophys, Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901

SAISON 2020/2021

1/ GENERALITES

REMICOPHYS est un club de sports, qui a pour but la pratique de la gymnastique entretien et remise en forme de la condition physique pour tout public : Enfants, Adultes et Seniors. Notre club est affilié à la Fédération SPORT POUR TOUS.

2/ SES OBJECTIFS

Délivrer des cours, des séances, des stages, des ateliers variés pour la satisfaction de tous.

Toute activité en collectivité implique une certaine discipline. L'adhésion que vous choisissez librement, **vous engage à accepter les statuts de l'association, le règlement ci-dessous**, ainsi que ceux des équipements (gymnases ou salles prêtées par la Mairie) où se déroulent les activités sur CERGY, et louée sur St OUEN L'AUMONE – le LCR des Bourseaux.

Compte tenu de la diversité de nos adhérents, et de la finalité du Club, Sports Pour Tous, le principe de laïcité prévaut dans chaque cours.

La Charte départementale des valeurs républicaines et de la laïcité est l'expression de de cet engagement pour permettre l'exercice de la citoyenneté de chacun, dans le respect de l'égalité des droits et des convictions, autour des principes fondateurs de la République.

Dans ce cadre ces principes reposent sur 3 fondements garantis par la loi du 9/12/1905 :

- 1 – la liberté de conscience et de culte,
- 2 – la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses
- 3 – l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Aussi le Club REMICOPHYS s'engage à protéger ses adhérents, salariés, bénévoles et usagers contre tout prosélytisme qui constituerait des formes de pressions graves et/ou réitérées et qui empêcheraient d'exercer leur libre arbitre et de faire leurs propres choix.

3/ INSCRIPTION

Le tarif d'une participation comprend le coût de l'adhésion annuelle et le montant de la licence fédérale, incluant l'assurance de la fédération.

Vous avez la possibilité de régler votre cotisation en 1 ou **plusieurs chèques (3 maximum*) **pour l'adhésion** ainsi que par coupons sport et/ou chèques vacances. Pour régler votre **licence**, il vous est demandé 1 chèque individuel.

Tous les chèques sont établis à l'ordre de REMICOPHYS.

***Les chèques ne doivent pas comporter de centimes.**

Toute autre modalité de **règlement financier**** souhaitée (espèce notamment) doit faire l'objet d'une demande à la présidente, via la messagerie remicophys@gmail.com. ou par courrier au siège social

L'inscription doit comporter la totalité du règlement pour être validée. Elle doit être accompagnée du Certificat Médical ou votre attestation santé selon votre cas, datée, signée. Voir plus d'informations sur www.remicophys.fr : onglet inscription.

Les chèques seront encaissés suivant les échéances mensuelles et périodicités ci-dessous : **

- 1^{er} chèque → dans le courant du mois qui suit le dépôt de votre inscription.
- L'encaissement des autres chèques se fera, entre les 15 et 30 des mois suivants.
- Le chèque individuel pour votre licence, est encaissé après la saisie de celle-ci, auprès de notre fédération **SPORTS POUR TOUS**.

**** Dans le cadre du COVID de nouvelles modalités de paiement sont mises en œuvre : conférer le site remicophys.fr**

Aucune situation particulière au cours de la saison ne donnera lieu à remboursement.

4/ CERTIFICAT MEDICAL

Les nouveaux adhérents devront fournir un certificat de « non contre-indication » à la pratique de la gymnastique. Les adhérents qui renouvellent leur inscription devront remettre l'attestation de santé dûment datée, signée validant le questionnaire médical, préalablement complété par vos soins ou un certificat médical selon le cas.

Tout nouveau certificat médical fourni, est valable 3 ans, selon vos réponses au questionnaire de santé, mais doit obligatoirement être renouvelé au bout de 3 ans. Ce certificat médical ou attestation médicale est obligatoire, pour permettre la saisie de votre demande de licence auprès de notre Fédération sportive « Sports pour tous ».

Tout justificatif médical non fourni au bout de 15 jours d'inscription, interdit tout accès au cours. → Les retards feront l'objet de rappels réguliers

IMPORTANT : sans production de ce justificatif médical, les activités suivies engagent votre responsabilité en cas d'accident. (Cf. Assurance Fédérale)

5/ DEROULEMENT DES COURS et MATERIEL

Dans le cadre du COVID, chaque participant à un cours doit réserver sa place sur le site internet.

Il appartient à chaque participant de prévoir une tenue adaptée. Pour la pratique des activités proposées dans les gymnases et autres locaux ; une paire de chaussures de sport propre dédiée à cet effet et une bouteille d'eau sont indispensables. Toutefois, en ce qui concerne les cours de DANSES en Lignes et Batchata... des chaussures de ville adaptée, dédiées uniquement à ces cours.

Il est recommandé de retirer les bijoux, et mettre en sourdine les téléphones portables.

A compter de cette nouvelle saison, nous demandons à tous les participants aux cours nécessitant un tapis de sol d'amener le leur – antidérapant – et un stylo pour chaque cours.

**** b) En dessous de 2 participants, aucun cours ne peut être délivré - Cf Loi sur le harcèlement sexuel.**

Jusqu'à 7 participants les cours peuvent être modifiés ou annulés, la décision est à l'appréciation de l'animateur en cohérence avec la discipline enseignée.

**** Dans le cadre du COVID : les cours seront délivrés quel que soit le nombre d'inscrits et ce jusqu'au maximum autorisé par salle. Conférer le planning COVID**

Absence imprévue d'un animateur :

En cas d'absence d'un animateur, les membres du CODIR font leur possible pour le remplacer au plus vite. L'animateur remplaçant peut assurer un cours similaire à celui de l'animateur qu'il remplace ou correspondant à sa spécialité. L'objectif principal étant de maintenir une activité physique. Dès lors que les cours sont assurés, nous n'adressons aucune information.

**Dans le cadre du COVID , tout sera organisé pour qu'aucun cours ne soit annulé :
le paragraphe qui suit est nul et non avenu.**

En cas **d'annulation du ou des cours**, vous êtes informés dans les meilleurs délais, via le groupe WattsApp de votre animateur, le site www.remicophys.fr, la page Facebook et/ou Instagram. Un mail peut vous être adressé si le délai le permet ou par la Newsletter.

Attention : En respect du Code Sportif et des circulaires préfectorales relatives aux vigilances : (Cf – Légifrance : « fortes chaleurs » et Thermolyse ou situation COVID ; certains cours seront impérativement annulés. Un message Facebook, ou via WhatsApp sera adressé.

Aucun cours ne peut être délivré dans une salle dont la température est inférieure ou égale à 16° ou si la température journalière a atteint 30 ° et plus.

Les cours pendant les vacances scolaires :

Les cours proposés par l'association durant les vacances scolaires sont ouverts à tout public ; quel que soit la catégorie de tarif réglé et pour les Non adhérents. Le nombre d'heures délivrées, dépend des disponibilités des animateurs et en fonction des salles attribuées par la Mairie de Cergy.

Pour les Non Adhérents : une inscription et un tarif spécifique « Vacances scolaires » sont prévus. Ce document est à réclamer auprès de l'animateur. Plus d'informations sur www.remicophys.fr, onglet, « tarifs-adhésion ».

6/ ASSURANCE FEDERALE

La Fédération SPORTS POUR TOUS a l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile, au regard des clubs qu'elle fédère. Des garanties supplémentaires vous sont proposées sur le site de la Fédération.

Lorsque vous recevrez votre licence, vous obtiendrez toutes les informations utiles via le site :

www.sportspourtous.org , vous devrez rajouter votre N° de licence, et votre mot de passe

Tout incident ou douleur physique survenue durant un cours doit faire l'objet d'une information auprès de l'animateur ou, par téléphone, ou via la messagerie remicophys@gmail.com.

7/ VOL ET DEGRADATION

Bien que soucieuse et attentive aux problèmes de vols et de détériorations des objets et effets personnels, l'association ne peut être tenue pour responsable si de tels incidents venaient à se produire dans les salles et/ou vestiaires. Il est donc fortement déconseillé de venir aux cours avec des objets de valeur (bijoux, espèces et/ou téléphone).

8/ COMMUNICATION REGULIERE SUR LE CLUB

Afin d'être informé en temps réel des différentes situations décrites ci-dessus et toutes autres informations concernant l'association, **il vous est recommandé de vous ABONNER sur le site** afin de recevoir nos Newsletters. Un groupe WattsApp intitulé REMICOPHYS, vous rapportera les mêmes informations.

Les adhérents n'étant ni sur ordinateur, ni sur internet, recevront moyennant le règlement de la valeur des timbres les informations par voie postale. **Cf la fiche d'inscription.**

Coordonnées administratives du club :

- ✓ Le site et ses différentes pages : www.remicophys.fr
- ✓ Le réseau social **FaceBook** en lien direct avec le site.
- ✓ La messagerie internet – mail du club : remicophys@gmail.com
- ✓ L'accueil téléphonique -- de **préférence par SMS : 06 28 35 43 89**
- ✓ **Le siège social** : 47 rue du Hameau – 95310 St Ouen l'Aumône

Informations administratives du club :

- ✓ Affiliation à la fédération **Sport Pour Tous** : N°100930860
- ✓ Dernière modification des **Statuts** : JO - N°1439 du 06/09/2014 Art 1244
- ✓ N° Enregistrement Préfectoral – **DAPIC** - W953001339 du 30/08/2016
- ✓ N° Agrément Ministériel sportif – **DDCS** - 09503ET00102 du 01/10/2014
- ✓ **SIRET** : 452 583 263 00051 – Code activités : **APE** 9312Z

L'adhésion à l'Association vaut acceptation du présent règlement.
Soyez vigilants quant aux informations de dernière minute.

Les animateurs et les membres du bureau sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions. Mais avant de les contacter, merci de vérifier que la réponse à votre question n'est pas déjà sur le site internet.

REGLEMENT INTERIEUR, validé le 20 Février 2021 par les membres du bureau :

Présidente
Françoise REGA
Valant Signature

Trésorière
Muriel Rollin
Valant signature

Secrétaire
Sabrina Lebecq
Valant signature